

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 709

Artikel: Déradicalisation : le départ d'un grand seigneur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE VALAIS ENTRE LE HAUT ET LE BAS

Au pays du régent-roi

Dimanche dernier, le Valais a donc dit «non» au projet de Loi sur l'instruction publique. Dimanche dernier, le Valais a, une fois de plus, laissé passer une chance de rompre avec son image folklorique d'éternel retardé. Avec en prime, le seul double «non» des cantons romands aux votations fédérales. Ceci pour l'«extérieur».

A l'intérieur, le diagnostic est bien entendu plus complexe. Une première remarque: le partage du canton entre Haut et Bas-Valais, ce dernier ayant recueilli une majorité de «oui». Au-delà de ce constat qu'il s'agira d'approfondir, plusieurs raisons expliquent ce résultat.

Des raisons d'ordre formel d'abord, touchant directement la loi et ses inévitables lacunes suite aux diverses modifications qu'elle a subies depuis son avant-projet. Des lacunes relevées aussi bien par la droite que par la gauche:

- Son flou (volontaire?) laissait présager des possibilités d'orientations diverses lors de l'élaboration des règlements d'application. Craintes d'un progrès trop marqué pour certains, d'un recul éventuel pour d'autres. Et finalement, des oppositions multiformes et cumulées.

- Le compromis final au chapitre de l'organisation du cycle d'orientation — autonomie communale en la matière — effrayait à juste titre par la diversité des systèmes qu'il pouvait engendrer dans un même canton et rendre plus difficile encore l'introduction rêvée d'une école romande.

- La surcharge des programmes — voire même, pour les moins doués, la prolongation de la scolarité — redoutée par l'introduction de la semaine de quatre jours et demi.

A elles seules, ces raisons «objectives» n'auraient sans doute pas suffi à faire échouer le projet. Et ce,

d'autant que les institutions en place — syndicats, associations de parents, la majorité des partis et même... le «Nouvelliste» avec son «petit oui» — s'étaient déclarées en faveur de la loi.

Parmi les motifs profonds, l'opposition simple du conservateur pur et dur à une loi émanant de la minorité. Tout le processus décisionnel s'est ressenti de cette tare de naissance. Difficile, la reconnaissance du père!

JUSTE APRÈS LE CURÉ

Mais surtout, dans les esprits, la perpétuation lancinante de l'image de l'enseignant. Celle qui faisait loi il y a à peine une vingtaine d'années: le «régent» apparaissait, dans le système communal, tout de suite après le curé, au-dessus des autorités politiques. Les mœurs ont évolué certes, mais une partie des parents, empreints encore de cette suprématie, ne pouvaient sans doute pas concevoir d'être les auteurs de cette destitution. Quant aux enseignants qui, pour certains, n'ont pas hésité à influencer le vote par l'intermédiaire de leurs élèves, comment pouvaient-ils se résoudre à admettre la fin de leurs priviléges? Car cette loi — nous l'avons déjà dit (cf. DP 676) — allait délibérément dans le sens d'une plus grande participation des associations diverses concernées par l'éducation. Difficile, la destitution du Régent-Roi!

Les suites. Ce que le Département de l'instruction publique valaisan voulait éviter va sans doute arriver: réviser partiellement, en fonction du mandat qui lui a été confié en 1971, la loi de 1962 pour l'organisation du passage du niveau primaire au niveau secondaire. Après l'échec, il n'est pas évident de retrouver l'enthousiasme. Misons pourtant sur la force des convaincus du changement pour éviter de tomber dans le piège de l'autocensure. Misons surtout sur l'énergie de tous ceux et celles qui, dans cette affaire, n'ont jamais perdu de vue les principaux intéressés: l'enfant et son avenir.

DÉRADICALISATION

Le départ d'un grand seigneur

Il y a plus d'une année, DP (14 oct. 1982) annonçait quasiment le passage de Kurt Furgler à l'Economie publique, prévoyant que son arrivée à la tête de ce département allait y provoquer tout un remue-ménage, et d'abord chez les trois grands barons. C'est désormais chose aux deux tiers faite, puisque Jean-Pierre Bonny siège au Conseil national et que Paul Jolles vient de démissionner, avec effet au 31 janvier prochain déjà.

Officiellement, le «grand seigneur» au service de l'Etat fédéral depuis plusieurs décennies va quitter son poste dans sa 64^e année pour se donner le temps de réfléchir à son avenir. Faut-il que les propositions soient diverses et toutes également tentantes pour qu'un homme d'intelligence et de décision comme M. Jolles doive consacrer des mois à ce choix crucial — et, subsidiairement, renonce pour cela à un traitement de fonctionnaire Hors classe I (dans les 210 000.— par an!).

Quoi qu'il en soit de son avenir, qui semble devoir être lié à Nestlé, le départ du secrétaire d'Etat Jolles, véritable vice-ministre des Affaires étrangères (économiques), va marquer un sérieux tournant. Sous sa direction, l'ex-Division du commerce, devenue Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) en 1979, a connu un développement qui a encore rehaussé son prestige. Elle a d'abord pris un peu ses distances par rapport au Vorort, dont elle a certes continué d'aider à former les cadres, mais sans plus lui fournir un directeur-servant comme du temps où Jean Hotz, chef en titre de la Division du commerce, obéissait en fait à Heinrich Homberger, qui dirigea le Vorort de 1938 à 1954 et avait même un bureau au Palais fédéral. Par ailleurs, l'OFAEE, qui avait cédé ses précédents directeurs après cinq ou six ans de fonction

au Conseil fédéral (Hans Schaffner, directeur de 1955 à 1961) ou à la présidence de la Banque Nationale Suisse (Edwin Stopper, 1961-1966), a trouvé en Paul Jolles un responsable de longue haleine (1966-1984), animé par une vision très large, correspondant bien aux dimensions planétaires de notre politique économique extérieure. Toujours cette idée de la Suisse ouverte au monde, c'est-à-dire à tous les pays solvables avec lesquels on peut commerçer, sous la bienveillante et libérale égide du GATT, véritable ONU des libre-échangistes. Dans la foulée, M. Jolles a inventé le volet économique des rapports Suisse-tiers monde; laissant la coopération technique et l'aide humanitaire au Département des affaires étrangères, il s'est réservé les mesures économiques et commerciales avec les pays en voie de développement, soit une centaine de millions par année (le double en 1984, au titre de l'encouragement à l'emploi en Suisse). Les tiers mondistes aboient, et la caravane commercialo-financière passe, avec son cortège de crédits mixtes, de dettes consolidées, d'aides en matière de balances des paiements, d'encouragement à l'importation (de produits suisses donc), etc. Le tout sans compter la garantie contre les risques à l'exportation, qui émarge aussi au budget de l'OFAEE, lequel ascende à près de 400 millions pour 1984.

DANS LA MÊME MAISON

Or donc, ce budget ne sera désormais plus administré par un radical. Sûr de la tradition, le dauphin Klaus Jacobi se croyait prédestiné: principal adjoint de Jolles, chargé des importantes questions générales de politique économique extérieure (OCDE, GATT), poussant la «mise en place» jusqu'à résider dans la même maison de maître, en pleine vieille ville de Berne, que le grand seigneur à remplacer un jour ou l'autre. Bref, une succession soigneusement préparée, mais avec une élégance un peu trop voyante. Ce zèle a-t-il choqué?

Toujours est-il que finalement, sur la base d'une proposition formulée au dernier moment (le seul qui compte), le Conseil fédéral a désigné un autre des quatre délégués aux accords commerciaux pour succéder à M. Jolles. En lieu et place du radical de ligne directe, c'est un Tessinois «sans appartenance politique» qui va bientôt franchir en chef la grande porte de chêne encadrée de marbre où reste gravée l'inscription «Division du commerce» (seuls les chefs de l'Economie publique et du Département militaire, également installés dans l'aile est du Palais fédéral, ont droit à une aussi belle porte, pour tout dire).

UN HOMME DE L'EUROPE

De Cornelio Sommaruga, 51 ans, personne ne peut savoir grand-chose: à force de négocier habilement, de dissimuler son objectif pour mieux l'atteindre, de présenter ses atouts avec discréption pour les faire plus efficacement valoir, cet homme rompu aux palabres commerciaux les plus élégamment après n'a pas de peine à cacher sa pensée, que l'on croit deviner d'inspiration humaniste, social-chrétienne même, disent certains.

Autre aspect du tournant pris à l'OFAEE, dont le département de Pierre Aubert pourrait profiter si K. Furgler n'y veillait pas. C. Sommaruga est un homme de l'Europe: il a fait toute sa carrière en Europe, par l'Europe même puisqu'il a occupé diverses fonctions importantes au sein de l'AELE tout en dirigeant la division «Libre-échange et coopération en Europe» au sein de l'OFAEE. Tandis que M. Jolles se rendait fréquemment en Amérique du Nord et sillonnait le monde au nom de la Suisse, son futur remplaçant se confinait sur le vieux continent, Est compris.

Voilà qui va faire l'affaire du chef de Département de l'économie publique. M. Furgler aime voyager, c'est bien connu. L'idéal pour satisfaire ce goût du mouvement serait les affaires étrangères, dont le tourisme est sans aucun doute plus prestigieux,

sinon plus intense. Car, question déplacement, l'Economie publique offre passablement d'occasions... saisies jusqu'ici avant tout par les grands barons du département, qui vont à l'étranger rencontrer leurs pairs, et se comporter eux-mêmes en ministres, du Commerce extérieur (M. Jolles), de l'Industrie et du Travail (M. Bonny), ou de l'Agriculture (M. Piot).

Les deux premiers sont donc désormais sur la touche. Reste Jean-Claude Piot, représentant attitré de la Suisse auprès de la FAO et chef d'innombrables missions à l'étranger, et par ailleurs solidement ancré dans le riche terroir du Plateau agricole. Le départ du Vaudois le plus haut situé dans la hiérarchie de l'administration fédérale n'est certes pas programmé, mais la succession semble assurée en la personne de l'un de ses adjoints, Hans Popp, démocrate-chrétien.

D'ici là, un autre changement aura eu lieu, qui agite passablement les couloirs du Palais: le successeur de Jean-Pierre Bonny, qui reste à la tête de l'OFIAMT jusqu'à fin mars 1984, n'a pas encore de visage. On prête à M. Furgler l'intention de poursuivre sa campagne de «déradicalisation» du département qu'il dirige — non sans peine — depuis moins d'une année. Une chance unique pour les socialistes, qui devraient sonder sans délai les réservoirs de candidats que représentent les centrales syndicales et surtout les exécutifs cantonaux.

LAUSANNE

La place et le vide

Net refus, ce dernier week-end, du projet officiel d'aménagement d'une des principales places lausannoises (14 000 «non» et 8 000 «oui»). Encore une démonstration de «force» d'une municipalité à dominante bourgeoise qui croyait qu'il suffisait de jouer du muscle libéral pour donner l'illusion d'une cohérence politique.